



MODERNITÉ  
& TRADITION

DEPARTEMENT  
DE L'OISE

=====

ARRONDISSEMENT  
DE SENLIS

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE CREPY-EN-VALOIS**

-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

-----

**Le vingt-sept septembre 2022 à 18h00**

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Crépy-en-Valois s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie DOUAT.

Date de convocation : 20 septembre 2022

Date d'affichage : 20 septembre 2022

Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	11
Nombre de membres ayant donné pouvoir	0
Nombre de votants	11

**Sont présents :**

Mme Virginie DOUAT, Mme Françoise NIVESSE, M. Daniel DECLEIR, Mme Isabelle DELEPINE, Mme Eliane DANH SANG, Mme Rachel DELBOUYS, Mme Ginette BERHAMEL, Bernard KESTEMAN, Mme Liliane LEHEUTRE, Mme Muguette SERAIS, Mme Françoise THIEUX.

La séance est ouverte à 18h00.

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CREPY-EN-VALOIS

## Conseil d'administration du 27 septembre 2022

**Rapporteur : Françoise NIVESSE**

**Objet : Mise à jour du tableau des emplois**

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L542-2,

Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 1<sup>er</sup> juillet 2022,

Considérant la nécessité de mettre à jour annuellement le tableau des emplois afin de disposer d'un document reflétant au plus juste l'effectif du CCAS, correspondant aux emplois budgétés,

Considérant qu'il s'avère nécessaire de supprimer des grades devenus vacants suite à des avancements de grade, mutations, disponibilités ou retraite.

Le rapporteur propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir supprimer les grades suivants :

Filière	Grade	Nb de postes à supprimer
Administrative	Rédacteur à temps complet	1
	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	1
Animation	Animateur à temps complet	1
	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	1
Médico-Sociale	Educateur de jeunes enfants à temps complet	1
	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps complet	2
Technique	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	2

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité les propositions du rapporteur.

Extrait conforme au registre des délibérations.

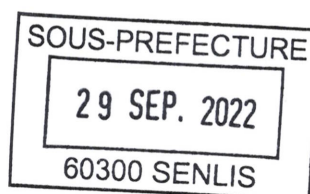
Ont signé au registre les membres présents.

Fait à Crépy-en-Valois, le vingt-sept septembre deux mille vingt-deux.

Publié sur le site internet  
de la commune

le : 29 SEPT 2022

Virginie DOUAT  
Maire de Crépy-en-Valois  
Président du CCAS

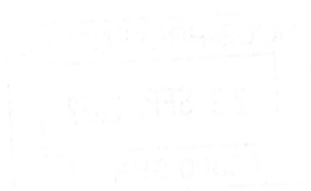


## INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

La Présidente du Conseil d'administration du CCAS certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai.



5 2 SEP 2015